



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'objectif de 200 000 apprenants scolarisés dans l'enseignement agricole

Question écrite n° 23857

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'état de lieux de l'enseignement agricole et sur les moyens alloués à l'objectif des 200 000 apprenants scolarisés dans l'enseignement agricole d'ici à 2020. L'enseignement agricole occupe une place originale au sein du paysage éducatif français. D'un côté, il partage les grandes orientations fixées au système d'éducation et de formation. De l'autre, la pluralité de ses missions, sa petite dimension, ainsi que son rattachement à un ministère « technique », lui confèrent une plus grande réactivité pour s'adapter aux besoins des secteurs professionnels et des territoires. Par ses spécificités, il apporte une plus-value à l'ensemble du système éducatif, en proposant des réponses complémentaires et variées aux besoins de formation et de qualification. Les chiffres de la rentrée 2019, dans l'enseignement agricole, reflètent la poursuite de la baisse du nombre d'élèves et l'augmentation du nombre d'apprentis. En dépit d'une nouvelle campagne de communication du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, lancée en février 2018, à la suite de l'annonce de l'objectif de 200 000 apprenants scolarisés dans l'enseignement agricole d'ici la fin de la mandature, le nombre global des apprenants continue de chuter. Dans ce contexte, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer, dans un premier temps, quelles sont les mesures mises en place pour inverser cette tendance marquée à la baisse puis, dans un second temps, le détail les objectifs fixés pour les trois catégories des apprenants (élèves, étudiants et apprentis) et enfin, dans un troisième et dernier temps, le nombre pour chaque catégorie d'apprenants au niveau national pour les années suivantes : 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

## Texte de la réponse

Pour faire face aux attentes des secteurs professionnels et notamment à l'enjeu de l'installation, une grande campagne de communication et d'orientation « l'aventure du vivant » a été lancée pour mieux faire connaître l'enseignement agricole aux jeunes et à leurs familles. Cette campagne vise directement les jeunes au travers de leur portable : 10 millions de vues sur Snapchat et 18 600 visites du nouveau site [www.laventureduvivant.fr](http://www.laventureduvivant.fr). En complément, une coopération renforcée avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a été mise en place pour que les formations soient aussi mieux présentées aux élèves, notamment ceux de 4ème et de 3ème. Cela s'est traduit notamment par une circulaire interministérielle, signée des deux ministres de l'agriculture et de l'éducation nationale et à l'attention des rectorats, des directeurs académiques des services de l'éducation nationale, des proviseurs de lycée et des proviseurs de lycée et des principaux de collèges, sur l'orientation vers l'enseignement agricole. Grâce à la mobilisation des équipes sur le terrain, ces démarches ont permis pour la première fois depuis près de 10 ans d'enrayer la baisse des effectifs. Ceux scolarisés en formation initiale scolaire se sont stabilisés, alors que ceux scolarisés en apprentissage devraient augmenter d'environ 700, selon les premières données provisoires. Cette mobilisation doit se poursuivre avec un objectif fixé à 200 000 apprenants scolarisés dans l'enseignement agricole d'ici la fin de la mandature. Les effectifs des élèves de l'enseignement agricole ont globalement baissé entre 2007 et 2018 (perte de 14 430 élèves soit - 8,3 %). Cette perte a été plus importante, dans le privé que dans le public à la fois en pourcentage et en valeur absolue (- 10,40 % et 11 323 élèves dans le privé contre - 4,85 % et 3 107 élèves dans le public. Les effectifs du

privé temps plein et du privé rythme approprié ont subi des pertes proportionnellement assez proches. Les effectifs des apprentis de l'enseignement agricole sont restés relativement stables entre 2010 et 2017 (perte de 668 apprentis soit 1,98 % des effectifs de 2010). Les effectifs ont toutefois évolué différemment selon le secteur, public ou privé, des établissements de formation. Ainsi, tandis que le nombre d'apprentis dans le privé a progressé entre 2010 et 2017 (gain de 760 apprentis soit + 9,52 %), les effectifs dans le public ont baissé (perte de 1 428 apprentis soit - 5,55 %). Les effectifs de l'enseignement supérieur long dans les cursus de référence ont globalement augmenté entre 2010 et 2017 (gain de 1 859 étudiants soit 15 %). Ce gain a été proportionnellement plus important dans les établissements du privé que dans ceux du public (+ 23 % dans le privé contre + 10 % dans le public). Ce gain d'effectifs varie selon les différentes catégories de formation du supérieur long. Les effectifs de l'école du paysage sont ainsi restés stables entre 2010 et 2017, tandis que ceux des écoles d'ingénieurs (+ 15 %) et des écoles vétérinaires (+ 20 %) ont globalement progressé.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23857

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Agriculture et alimentation](#)

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [22 octobre 2019](#), page 9309

**Réponse publiée au JO le :** [17 décembre 2019](#), page 10932